REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

UNITE-EGALITE-PAIX

**==============================================================**

CONSTITUTION DE LA GRANDE FAMILLE

ALI QOORWEIN

DJIBOUTI, LE1 JANVIER 2024

***La présente Constitution a pour but de préciser les structures et le fonctionnement des Organes d’administration de la***

***GRANDE FAMILLE ALI GOORWEIN.***

**ARTICLE 1 -** BUT OBJET

*Ce présent règlement intérieur appartient et s'applique à l'ensemble de membres issues de la grand famille* ***ALI GORWEIN*** *homme et femmes.*

*L'objectif principal de règlement intérieur consiste à mettre en œuvre des actions d'entre-aide de bien être Sociaux-Economique et Culturelle.*

*Cet entre-aide couvre dans un premier temps exclusivement le cas de décès et dans un future proche d'autre cas d'aides peut être amendés.*

**ARTICLE 2** – Le Conseil Suprême est composé de neuf sages, représentant les neuf maisons dont descend le Clan **Ali Goorwein**.

**ARTICLE 3 –** Composition Conseil suprême de la Famille **Ali Goorwein et 9 ses suppléant :**

**Réer ( Ali, Arreh, Obsieh, Barreh, Gouled, Boudine, Wais, Assoweh, Egueh)**

**ARTICLE 4 –** Le Conseil doit choisir un président pour un mandat de deux ans, renouvelable d’un an, avec un minimum de (5) Cinq voix.

**ARTICLE 5 –** Compte bancaire & Mouvement financières :

Les fond sont déposés dans un compte bancaire et les retraits sont effectués en double signature selon les combinaisons suivantes :

Trésorier Général et trésorier Adjoint

**ARTICLE 6** – COTISATIONS

Le montant de la cotisation est fixé :

**7.000 Fdj** par Réer : (Ali, Arreh, Obsieh, Barreh, Boudine,Assoweh, Egueh )

**5.000 fdj** par Réer : (Gouled,Wais )

Le payement de la cotisation doit être établi par virement du compte bancaire ou en espèce au plus tard le 10 de chaque mois.

**ARTICLE 7 –** les retardataires des cotisations

Un délai de 4 mois est accordé aux retardataires de cotisation pour se mettre à jour. Passé ce délai aucun aide ne sera accorder.

**ARTICLE 8 -** Les ayant droit de l'aide financière du décès sont :

1. Adultes & Mineures (Hommes & Femme) Réer **Ali Gorwein** se trouvant en République de Djibouti.
2. Adultes c'est à dire plus de 13 ans
3. Mineures de 1 jour à 13 ans

**ARTICLE 9 -** Montant de l'aide financière

* **Adultes 50.000 FDJ**
* **Mineures 15.000 FDJ**

**ARTICLE 10 -** RADIATIONS   
  
La qualité de membre se perd par :  
a) La démission;  
b) Le décès;  
c) La radiation prononcée par le conseil d'administration pour non-paiement de la cotisation plus de 6 mois ou pour 3 mois d’absence successive de réunion, motif grave, l'intéressé ayant été invité par appel ou message (sms ou WhatsApp) doit fournir des explications devant le bureau et/ou par écrit.

**ARTICLE 11** - Rôle, pouvoir et mission du Président

1. **Le rôle**

Il est la personne habilitée à représenter Réer **Ali Gorwein** dans tous les actes de la vie civile, il peut agir au nom et pour le compte de Réer **Ali Gorwein** tout en ayant un contrôle effectif et constant sur cette dernière.

1. **Les pouvoirs**

Pour autant, il n’a pas le pouvoir d’engager seul. En effet, pour les actes importants, comme l’acte de disposition, il doit avoir l’accord [du conseil d’administration](https://www.helloasso.com/blog/le-conseil-dadministration-dune-association-ca/) ou de [l’assemblée générale](https://www.helloasso.com/blog/lassemblee-generale-ag-les-regles-et-obligations/). C’est d’ailleurs pour cette raison que le président est le mandataire, et non son représentant légal, contrairement aux idées reçues.

1. **Les missions du président**

Le président s’occupe de plusieurs missions. En effet, il :

* Assure la tenue des réunions et anime les débats ;
* Garant de l’application strict de l’ordre
* Garant des activés de la gestion financière,
* Possession du « SMS » pour le suivi du mouvement du compte Bancaire

Dans le cadre de ses nombreuses missions, le président doit avoir certaines qualités et compétences :

* Polyvalent : une forte connaissance dans plusieurs domaines culturel;
* Volontaire
* Conciliant

**ARTICLE 12 – COMPOSITION DE L’ORGANE SUPREME**

Le conseil d'administration élit parmi ses membres, bureau composé de :

* 1. Comité exécutive

Le comité exécutif permet de prendre les décisions stratégiques de la famille. Il rassemble les plus hauts dirigeants de celle-ci lesquels échangent sur différents sujets et fixent des objectifs réalisables à transmettre à leurs équipes.

1) Un-président ;  
2) Un vice-président ;  
3) Un secrétaire Général  
4) Un trésorier

5) Un trésorier adjoint

* 1. Comité des sages

Le comité des sages est composé des quatre (4) anciens qui fait preuve de sûreté dans ses jugements et sa conduite.

**ARTICLE 13 –** Règlement WhatsApp

Présentation et objectifs du groupe WhatsApp

Le groupe WhatsApp ‘’ENTRE FAMILLE est un groupe pour information et non discriminatoire réunissant des hommes et des femmes de plus 20 ans. Ce groupe a pour buts le divertissement, l’entre aide et le [réseautage. L’objectif](http://réseautage.L’objectif) est de réunir des personnes qui prennent plaisir à partager entre elles des moments de détente en toute convivialité au cours de leurs échanges ou pendant leurs [rencontres. Cette](http://rencontres.Cette) charte a été élaboré dans le but d’encadrer les échanges entre membre du groupe.

**ARTICLE 13 –** Discipline

Le conseil d’administration peut décider d’établir une commission d’enquête composée de membres indépendants, chargée de réaliser une enquête approfondie de la plainte et de présenter un rapport sur celle-ci. Selon la pratique établi, la commission d’enquête se compose de trois à quatre membres nommés par le Conseil d’administration sur proposition du président. Les nominations sont faites en tenant compte de leur impartialité, de leur intégrité et de leur réputation ne jouent aucun rôle dans les nominations.

**Article 14 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement intérieur entrera en vigueur de sa signature.

**Article 15 – Signature**

Préparer et valide par les 9 conseil suprême de la famille ali Goorwein

**Réer Egueh Réer Assoweh Réer ali**

**Abdi Hassan Egueh Daher Ali Assoweh Farhan Omar Ali**

**Réer Wais Réer Boudine Réer Barre Said Arreh Wais Barkad Affasseh Boudine Saad Houssein Bouh**

**Réer Gouled Réer Arreh Réer Obsieh**

**Yacin Abdi WAIS Faycal Abdillahi Moussa ………………………**

Fait à Djibouti 05 Janvier 2024

Signature du Président :